

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION D'IMMEUBLE

Selarl
FOUGERES – MICHEL -
BREDA
Huissiers de Justice associés
27, Avenue de l'Épinette
B.P. 507

77331 MEAUX
Tél : 01.64.34.01.19
Fax : 01.64.33.48.57

Bureau Secondaire :

12, Rue du Palais de Justice
B.P. 54
77522 COULOMMIERS
CEDEX
Tél : 01.64.75.63.70
Fax : 01.64.75.63.79

Référence de l'étude
D20133114.00
LY
CIVIL275

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

***Première
expédition***

Coût (Avec Lettre)

Nature	Montant
Art. 6 & 7	226.60
Art 16-1 (dont photos)	260,00
Art. 18	7.67
Total H.T.	494,27
T.V.A à 20 %	98.85
Lettre	0.00
Taxe	11.16
Total TTC	604,28

Coût (Sans Lettre)

Nature	Montant
Art. 6 & 7	226.60
Art 16-1 (dont Photos)	260,00
Art. 18	7.67
Total H.T.	494.27
T.V.A à 20 %	98.85
Taxe	11.16
Total TTC	604,28

Art. 6 et 7 : Droits fixes
Calculé sur la somme de 4958 €
Art. 18 : Frais de Déplacement (SCT)
Art. 13 : Droit d'Engagement des Poursuites
Lettre : Affranchissement

Acte soumis à la taxe



LE VINGT ET UN AOUT
DEUX MILLE QUINZE

Je, Olivier MICHEL, Huissier de Justice associé, Membre de la SELARL FOUGERES-MICHEL-BREDA, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de MEAUX (77100) y demeurant 27 avenue de l'Épinette et ayant bureau secondaire au 12 rue du Palais de Justice à 77120 COULOMMIERS.

A LA REQUETE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence LA GRANDE PRAIRIE, sis Allée des Pavillons, Rue Lionel de Marmier et rue Saint Exupéry - (77500) CHELLES, représenté par son Syndic en exercice, la SOCIETE CHATEAUBRIAND, SARL au capital de 200.000,00€, immatriculée sous le Numéro 798 941 829 au RCS de MEAUX, dont le siège social est 5 Boulevard Pierre Mendès France (77500) CHELLES, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, dûment habilité à poursuivre la vente par décision de l'Assemblée Générale des copropriétaires dudit immeuble en date du 10 décembre 2014 -résolution N°20.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Lucien MAKOSSO, Avocat – demeurant 41 rue Pierre Sémard Angle 18 place Moreau David à 94120 FONTENAY SOUS BOIS.

Agissant en vertu :

- D'un jugement rendu par le Président du Tribunal d'Instance de LAGNY en date du 24/11/2014.
- des articles L 311-1 et suivants du Code des procédures civiles d'exécution, relatifs aux opérations de saisie immobilière, et de l'article R322-1 du même code.

Certifié m'ètre spécialement transporté ce jour à l'adresse suivante :

Sur la commune de CHELLES (77490) – 21, rue Saint Exupéry

Dans un ensemble immobilier dénommé « la Grande Prairie » situé à CHELLES (77490), 2 à 8, 11 à 23 Rue Saint Exupéry, 5 et 7 Allée des Pavillons, 1, 2, et 3 Rue Lionel de Marmier

Lot n° 52 : un appartement de type F 4 au premier étage, porte droite composé de entrée, séjour double, deux chambres, cuisine aménagée, salle d'eau, WC

Et les 130/20 000° de la propriété du sol et des parties communes générales

Lot n° 8 : une cave

Et les 2/20 000° de la propriété du sol et des parties communes générales

Appartenant à :

Monsieur *

Où étant en présence de

- Monsieur * (propriétaire) et son épouse Monsieur * (Société
- EURODIEX)

Sur place, j'ai procédé comme suit :

DESCRIPTIF

Cet appartement est situé dans une résidence sans standing, avec gardien, et chauffée au moyen d'un chauffage collectif par plancher.

Les menuiseries sont en PVC, à double vitrage.

Il se compose ainsi qu'il suit :

- entrée,
- séjour en « L »,
- cuisine,
- dégagement,
- deux chambres,
- salle d'eau.

ENTREE / SEJOUR :

Le sol est recouvert d'un plancher flottant.

Les murs et le plafond sont peints.

Il existe :

- deux portes-fenêtres donnant sur la façade avant

CUISINE :

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs et le plafond sont peints.

Il existe :

- une fenêtre,
- un évier en grès à deux bacs avec égouttoir,
- des éléments hauts et bas de cuisine, avec façade stratifiée de couleur blanche de qualité ordinaire.

CHAMBRE N° 1 (communiquant avec le séjour) :

Le sol est recouvert d'un plancher flottant.

Les murs sont revêtus de papier peint.

Le plafond est peint.

Il existe :

- une fenêtre.

DEGAGEMENT :

Le sol est recouvert d'un plancher flottant.

Les murs et le plafond sont peints.

Ce dégagement dessert la chambre n°2, la salle d'eau et les WC.

CHAMBRE N° 2:

Le sol est recouvert d'un plancher flottant.

Les murs sont revêtus de papier peint.

Le plafond est peint.

Il existe :

- une fenêtre donnant sur la façade arrière.

SALLE D'EAU :

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont revêtus de carrelage.

Le plafond est peint.

Il existe :

- une vasque sur son meuble,
- une douche avec pare-douche vitré,
- une fenêtre en PVC donnant sur la façade arrière.
-

WC :

Le sol est recouvert de carrelage.
Les murs et le plafond sont peints.

Il existe :

- une cuvette.

LOT N°8 :

Une cave aérée par une grille close par une porte à clairevoie portant le n° 138.

J'annexe cinq clichés photographiques au présent procès-verbal

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé et signé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : SIX CENT QUATRE EUROS ET 28 CENTIMES

Olivier MICHEL
Huissier de Justice associé











